

SENSIBILITÉ et PRÉVENTION des CONFLITS (SPC)

Liste de vérification pour la mise en oeuvre sur le terrain
de projets d'activités ou d'infrastructures destinées
au secteur d'élevage en zone pastorale sub-saharienne



LISTE DE VÉRIFICATION SPC

Pays / Région et Localité administrative :

Nom du responsable de l'instruction :

Position du responsable :

Dates d'instruction 1^{ère} analyse :

2^{ème} analyse :

3^{ème} analyse :

Objet du projet envisagé (activité ou infrastructure) :

CAHIER DE **TERRAIN**

SENSIBILITÉ et PRÉVENTION des CONFLITS (SPC)

Liste de vérification pour la mise en œuvre sur le terrain de projets d'activités ou d'infrastructures destinées au secteur d'élevage en zone pastorale sub-saharienne



La **Liste de Vérification de Sensibilité et Prévention Conflits (SPC)** a été développée dans le cadre du programme « Pastoralisme et Stabilité au Sahel et dans la Corne d'Afrique » (PASSHA, 2016-2017, Banque Mondiale). En appui au CILSS (Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel) et à l'IGAD (Autorité Inter-Gouvernementale pour le Développement) le PASSHA vise à intégrer l'approche de Sensibilité et Prévention des Conflits dans les interventions des deux institutions et à renforcer leur capacité en la matière.

Support de terrain associé au **Guide Pratique de la Sensibilité et Prévention des Conflits** dans les projets de développement du secteur élevage en zone sub-saharienne, la liste a été testée dans le cadre respectif du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) et du Projet Régional de Résilience Pastorale (RPLRP). **Si vous découvrez la liste de vérification pour la première fois, prenez d'abord connaissance du Guide Pratique.**

Une analyse rigoureuse et détaillée prend du temps. Ce n'est rien à côté de celui passé à gérer les conflits et impacts négatifs !

UNE LISTE DE VÉRIFICATION : POUR QUOI FAIRE ?

Elle peut être **utilisée pour tout projet** (activité ou infrastructure) de développement du secteur de l'élevage, quelle que soit son origine publique, privée, associative.

Cette liste de vérification accompagne la **mise en œuvre et le pilotage** de projets (activités ou infrastructures) du secteur élevage en zone pastorale sub-saharienne, afin de **vérifier que** :

- Une **analyse du contexte et des acteurs** utile et détaillée a été effectuée et est mise à jour ;
- Cette analyse prend en compte la sensibilité et la prévention des conflits **de manière pratique et simple** ;
- Les **références et les preuves nécessaires à la prise de décision** et au suivi sont disponibles.

La liste sert à **prévenir les conflits et assurer la durabilité des projets**. Pour cela, l'analyse doit prendre en compte :

- **Toutes les étapes du projet** (planification, mise en œuvre, suivi ou évaluation) ;
- La **zone d'implantation** et la **zone d'influence** des impacts du projet ;
- Les bénéficiaires directs ou indirects, mais aussi les **non-bénéficiaires** impactés.

Une fois habitué(e) à la liste de vérification, elle devient votre meilleure alliée pour le suivi de projet, avec tous les points à garder à l'esprit.

UNE LISTE DE VÉRIFICATION : POUR QUI ?

La liste de vérification permet aux **agents de terrain** (personnels chargés de la planification et de la mise en œuvre) ainsi qu'aux **agents chargés de la supervision** (chargés de suivi, coordonnateurs) de **vérifier et visualiser de manière synthétique la prise en compte des points majeurs d'attention**, pour concevoir et gérer des projets durables sur le terrain.

Dans le cas où un opérateur indépendant est en charge de l'analyse SPC, elle **fait partie des termes de référence et livrables** attendus par le donneur d'ordre.

Le succès de l'utilisation de la liste de vérification dépend très largement des compétences, attitudes et pratiques du personnel qui l'utilise. Des formations et outils complémentaires ont donc été développés et sont disponibles sur les sites internet du CILSS et de l'IGAD :

Sollicitez des formations et informations auprès du CILSS et de l'IGAD et rejoignez le réseau !

- **Formations nationales** d'acteurs de terrain à l'utilisation de cette liste et d'autres outils.
- **Formations régionales** des cadres nationaux et régionaux sur les approches SPC.
- Module sur la **communication participative** développé par le CILSS.
- Outils et indications pour l'**analyse de contexte et d'acteurs**.
- Fiches **techniques spécifiques** aux activités et infrastructures les plus courantes de développement du secteur élevage en région sub-saharienne.

Un cadre d'échange et d'information en ligne a été créé entre les agents de planification sur le terrain, les cadres chargés de leur supervision et les spécialistes régionaux et internationaux du CILSS ou de l'IGAD.

LA LISTE DE VÉRIFICATION EN PRATIQUE

La liste de vérification est **un support opérationnel de terrain**, facile à remplir en ligne ou à imprimer pour le remplir à la main, à partir des sites internet de l'IGAD et du CILSS. C'est un outil d'analyse, de pilotage et de suivi des projets et de leurs impacts sur le contexte d'intervention.

UNE PRÉSENTATION CLAIRE ET FONCTIONNELLE

✓ **10 onglets thématiques** : les sujets majeurs qui nécessitent un suivi régulier.

- FINALITÉ
- TECHNIQUE
- SITE
- ACTEURS
- ENVIRONNEMENT
- ÉCONOMIE
- SOCIAL
- COMPÉTENCES SPC
- CONCLUSION
- RÉFÉRENCES

✓ **10 objectifs SPC avec leur fiche de synthèse.**

Chaque onglet recouvre un ou plusieurs objectifs de SPC. Chaque objectif est décliné en **items clés à vérifier**, pour lesquels vous devez **cocher OUI ou NON**, en fonction des informations collectées par les différentes études, réunions, enquêtes terrain menées. Pour chaque réponse, **indiquez le numéro du document de référence** sur lequel s'appuie votre conclusion. Un sommaire des documents de référence avec leur numéro doit être complété en page 18.

Pour chaque objectif, un **espace de synthèse** vous permet de mettre en avant les **points qui doivent retenir l'attention** pour passer à l'étape suivante du projet ou prendre une décision. Que votre réponse soit « oui » ou « non », vous pouvez identifier le besoin pour un approfondissement de l'analyse, une intervention particulière, un dispositif spécifique.

UN FORMAT ADAPTÉ AU SUIVI DE L'APPROCHE SPC

Pour chaque projet (activité ou infrastructure), ce pense-bête vous permet de **garder une trace de vos évaluations successives** et de **transmettre les résultats** à vos collaborateurs. Une page de conclusion permet aussi d'exprimer une **vision globale de la Sensibilité et Prévention des Conflits** du projet. L'objectif de la liste est de faciliter, à chaque étape, une prise de décision en connaissance de cause (même s'il y a des cases cochées « non »).

Ce cahier propose trois colonnes de vérification pour **trois évaluations successives**. Pendant la durée d'un projet, le suivi pourra **nécessiter plus ou moins de trois itérations, cela dépend de sa complexité et de la volatilité du contexte**. Il vous suffit alors d'imprimer un nouveau cahier ou seulement les pages de vérification pour les analyses suivantes.

Cette liste de vérification doit être **conservée au niveau local dans le dossier du projet** pour mise à jour à chaque évaluation. Une copie (papier ou électronique) doit être transmise au superviseur ou coordinateur.

EXEMPLE D'UTILISATION

Imaginons que les documents mis à votre disposition et les discussions menées vous amènent à estimer que la sélection du site n'a pas pris en compte les communes voisines et qu'une analyse suffisante du contexte n'a pas été menée.

Dans l'onglet SITE, item 3.5, vous allez cocher la case « non », en indiquant les documents qui ont permis ce constat, par exemple le rapport de faisabilité, qu'on codera ici Référence 1 (code R1). Sur la fiche de synthèse, vous préciserez vos commentaires.

Lors de la 2^{ème} évaluation quelques mois plus tard, le constat pourra être différent, si l'analyse du contexte a été menée et les préoccupations prises en compte. Le nouveau document de référence qui aura permis de faire cette deuxième vérification devra alors être cité (disons R7) et la fiche de synthèse mise à jour.

Liste de vérification	1 ^{ère} analyse			2 ^{ème} analyse		
	OUI	NON	REF.	OUI	NON	REF.
3.5. Une analyse récente du contexte socio-économique, culturel et historique existe.		✓	R1	✓		R7





Objectif #3 :

Le choix du site d'implantation proposé est établi sur la base d'une analyse du contexte* incluant la zone d'implantation et la zone d'influence, et de bases légales et sociales partagées

1^{ère} analyse2^{ème} analyse3^{ème} analyse

Liste de vérification

	1 ^{ère} analyse			2 ^{ème} analyse			3 ^{ème} analyse		
	OUI	NON	REF.	OUI	NON	REF.	OUI	NON	REF.
3.1. Le choix du site a été effectué par une planification ou entité publiques (Etat, collectivité locale, projet, etc.)									
3.1.1. Les documents de planification établissent la pertinence du choix									
3.1.2. Les critères de choix ont été expliqués et validés par tous les groupes d'acteurs									
3.1.3. Les documents, critères et validation ont pris en compte les aspects de genre/groupes vulnérables									
3.2. Le choix du site a été effectué à partir d'une demande associative ou privée									
3.2.1. Le site a été validé techniquement par les autorités compétentes									
3.2.2. Le site est l'objet d'un consensus bénéficiaires/non bénéficiaires									
3.2.3. La demande, validation ou consensus prennent en compte les aspects genre/groupes vulnérables									
3.3. La base légale est établie et les documents nécessaires disponibles pour la validation du site									
3.4. Une consultation formelle (enquête d'utilité publique, ou autre modalité) sur le site a été organisée									
3.4.1. Un groupe (ou plusieurs) était en désaccord avec le choix de ce site									
3.4.2. Des sites alternatifs ont été proposés ou exclus									
3.4.3. Une solution a été trouvée et acceptée pour parvenir à un accord									
3.5. L'analyse du contexte* socio-économique, culturel, et historique récente est disponible									
3.5.1. La zone d'influence du projet a été déterminée pour chaque dimension du contexte									
3.5.2. Les éléments (lieux, activités, symboles) qui rassemblent les groupes et ceux qui les divisent ont été identifiés (connecteurs et diviseurs)									
3.5.3. Ce contexte est considéré comme apaisé et satisfaisant									
3.5.3.1. Les accords sociaux existants (conventionnels ou informels) sont respectés									
3.5.3.2. Le projet (objectifs, ressources, activités, etc.) pourrait contribuer à dégrader ce contexte									
3.5.4. Ce contexte est considéré comme conflictuel									
3.5.4.1. Le projet peut contribuer à détériorer encore plus ce contexte									
3.5.4.2. Le projet peut contribuer à apaiser au moins en partie ce contexte									
3.5.4.3. La résolution du conflit est un préalable à la mise en œuvre du projet									
3.5.5. Le contexte de sécurité publique est clairement analysé									
3.5.5.1. L'amélioration de la situation sécuritaire est un préalable au projet									
3.5.5.2. Le projet pourrait accroître l'insécurité sur sa zone d'implantation ou d'influence									
3.5.5.3. Des mesures ont été prises pour limiter les risques ou améliorer la sécurité									

Objectif #5 :

Les choix de la maîtrise d’ouvrage* sont établis sur une base claire et partagée

Liste de vérification	1 ^{ère} analyse			2 ^{ème} analyse			3 ^{ème} analyse		
	OUI	NON	REF.	OUI	NON	REF.	OUI	NON	REF.
5.0. Le maître d’ouvrage et son statut (public, associatif ou privé, directe ou déléguée) sont clairement définis									
5.0.1 Diverses options de maîtrise d’ouvrage ont été considérées, présentées et discutées avec les acteurs									
5.1. Les modalités de gestion opérationnelle et financière (directe/déléguée) sont définies clairement									
5.2. Divers modes de fonctionnement et de gestion ont été considérés, présentés et discutés avec les acteurs									
5.3. Ces choix sont conformes à la législation et politique nationales en vigueur									
5.4. Ces choix pourraient favoriser certains acteurs au détriment d’autres									
5.5. Les modalités de gestion incluent les préoccupations sociales et environnementales									
5.6. Les modalités de gestion permettent la pérennisation du projet en prenant en compte tous les coûts (amortissement, maintenance, fonctionnement, emplois, etc.)									
5.7. Les modalités de gestion précisent les conditions suspensives en cas de délégation									
5.8. Un comité de gestion est défini préalablement à la mise en œuvre du projet avec des membres des autorités compétentes et des organisations représentatives des futurs bénéficiaires									
5.9. La formation et le renforcement des capacités du comité de gestion sont prévus									
5.10. Des modalités de médiation sont prévues en cas de conflit sur le fonctionnement et/ou la gestion entre le maître d’ouvrage et les acteurs concernés									

*Personne physique ou morale propriétaire légale de l’infrastructure ou responsable juridique de l’activité



Synthèse des points d’attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Objectif #6 :

Les choix de la maîtrise d'oeuvre* sont établis sur une base claire et partagée

1^{ère} analyse2^{ème} analyse3^{ème} analyse

Liste de vérification

- | Liste de vérification | 1 ^{ère} analyse | | | 2 ^{ème} analyse | | | 3 ^{ème} analyse | | |
|---|--------------------------|-----|------|--------------------------|-----|------|--------------------------|-----|------|
| | OUI | NON | REF. | OUI | NON | REF. | OUI | NON | REF. |
| 6.1. Le choix du (des) maître(s) d'œuvre et son/leurs statut(s) (public, privé, associatif) sont clairement définis | | | | | | | | | |
| 6.2. Ce choix est conforme à la législation et à la politique nationales en vigueur notamment celle de l'institution chargée de la régulation des marchés publics | | | | | | | | | |
| 6.3. Ce choix est expliqué et accepté par l'ensemble des acteurs | | | | | | | | | |
| 6.4. Les cahiers des charges sont consultables | | | | | | | | | |
| 6.5. Les cahiers des charges incluent les préoccupations sociales et environnementales | | | | | | | | | |
| 6.6. Les critères professionnels de recrutement de la main d'œuvre (compétence, disponibilité, statut) sont transparents et connus de la population | | | | | | | | | |
| 6.7. Les critères et procédures d'achats sont légaux, transparents et connus de la population | | | | | | | | | |
| 6.8. Les cahiers des charges précisent les modalités de contrôle de qualité, et les conditions suspensives du marché et de réparation des malfaçons (assurance décennale, indemnisation, reprise des travaux...) | | | | | | | | | |
| 6.9. Un comité de suivi du chantier ou de l'activité est défini avec des membres représentatifs | | | | | | | | | |
| 6.10. Des modalités de médiation sont prévues en cas de conflit sur le chantier ou durant l'activité | | | | | | | | | |

*Personne physique ou morale chargée de concevoir, construire l'infrastructure ou mettre en œuvre l'activité



Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Objectif #7 :

S'assurer que les impacts environnementaux sont bien pris en compte et validés en concertation avec les acteurs

Liste de vérification	1 ^{ère} analyse			2 ^{ème} analyse			3 ^{ème} analyse		
	OUI	NON	REF.	OUI	NON	REF.	OUI	NON	REF.
7.1. Ressources naturelles de la zone									
7.1.1. Le projet nécessite un important prélèvement de ressources naturelles locales pour sa mise en œuvre									
7.1.1.1. L'effet sur la quantité et la disponibilité de ressources naturelles spécifiques de la zone d'influence est évalué comme acceptable durant la phase de construction et de fonctionnement									
7.1.1.2. Cette évaluation a été publiée et communiquée à la population (bénéficiaires ou non)									
7.1.2. Le chantier nécessite un défrichement important									
7.1.2.1. Le plan de reforestation/plantation est approuvé par les autorités et le public concernés									
7.1.2.2. Des groupes spécifiques (genre, groupe vulnérable, social...) sont affectés par ce défrichement									
7.1.2.3. Des mesures de compensation sont prévues dans le plan d'atténuation/mitigation									
7.2. Diversité biologique									
7.2.1. Le projet risque de causer des effets négatifs sur les espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel									
7.2.1.1. Il existe un plan d'atténuation approuvé à la fois par les autorités et le public concerné									
7.2.2. Des zones de sensibilité environnementale pourraient être affectées négativement par le projet (forêts, zones humides, lacs, rivières, zones inondables)									
7.2.2.1. Il existe un plan d'atténuation approuvé à la fois par les autorités et le public concerné									
7.3. Zones protégées									
7.3.1. La zone du projet (ou de ses composantes) comprend des aires protégées									
7.3.2. Si le projet est en dehors, mais à faible distance des zones protégées, il pourrait néanmoins affecter négativement l'écologie de la zone d'influence du projet (ex : vols d'oiseaux, migrations, etc.)									
7.3.2.1. Un plan d'atténuation est approuvé à la fois par les autorités et le public concerné									
7.4. Géologie et sols									
7.4.1. Des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) sont identifiées									
7.4.2. Des risques de salinisation sont identifiés									
7.4.3. Des ressources minières ou carrières existent, dont l'exploitation serait affectée par le projet									
7.5. Paysage / Esthétique									
7.5.1. Le projet a un impact négatif sur la valeur esthétique du paysage									
7.5.1.1. Il existe un plan d'atténuation approuvé à la fois par les autorités et le public concerné									



1^{ère} analyse

2^{ème} analyse

3^{ème} analyse

OUI NON REF.

OUI NON REF.

OUI NON REF.

7.6. Pollution

7.6.1. Le projet peut occasionner un niveau élevé de bruit (pendant construction et/ou exploitation)

7.6.1.1. Le site d'implantation est suffisamment éloigné des lieux d'habitations

7.6.1.2. La population concernée est informée et consultée, ainsi que la gêne acceptée à cause de la courte durée du projet ou d'autres raisons (alternatives,...)

7.6.2. Le projet risque de générer des déchets solides et liquides (pendant construction et/ou exploitation)

7.6.2.1. L'élimination des déchets est prévue vers des sites pertinents

7.6.2.2. L'infrastructure dispose d'un plan formalisé pour leur gestion (collecte, tri, élimination)

7.6.2.3. Des équipements, infrastructures, personnels sont prévus pour leur gestion

7.6.3. Le projet peut affecter la qualité des eaux de surface, souterraines, sources d'eau potable

7.6.3.1. Un plan pour évaluer, enquêter et contrôler la qualité de l'eau est prévu

7.6.3.2. Un plan de traitement et une infrastructure pour maintenir la qualité de l'eau est aussi prévu

7.6.4. Le projet risque d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers, odeur)

7.6.4.1. Un plan d'atténuation approuvé par les autorités et le public existe



Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Objectif #8 :

S'assurer que les impacts économiques ont bien été pris en compte et validés en concertation avec les acteurs

Liste de vérification	1 ^{ère} analyse			2 ^{ème} analyse			3 ^{ème} analyse		
	OUI	NON	REF.	OUI	NON	REF.	OUI	NON	REF.
8.1 Pertes d'actifs et autres									
8.1.1 Le projet induit la perte temporaire ou permanente d'habitat, de culture, de terres agricoles, de pâturage (ou cultures fourragères), d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques									
8.1.1.1 Des groupes spécifiques (socio-professionnels, culturels, genre, groupes vulnérables, etc.) seront affectés par ces pertes temporaires ou permanentes									
8.1.1.2 La procédure légale a été respectée formellement et les recours épuisés									
8.1.1.3 L'indemnisation compensatoire a été établie et acceptée formellement par la population concernée (directement ou indirectement)									
8.1.1.4 Un justificatif de transfert de bien (collectif, individuel) est fourni par l'autorité compétente									
8.1.1.5 La modification éventuelle d'un droit d'usage a été analysée et évaluée									
8.2 Revenus locaux									
8.2.1 Le projet permet la création d'emploi									
8.2.1.2 Le nombre d'emplois induit par la mise en œuvre et le fonctionnement est estimé									
8.2.1.3 Les critères professionnels (compétence, disponibilité, statut) de recrutement des personnels de toutes les étapes du projet, sont transparents et connus de la population									
8.2.1.4 Le recrutement privilégie l'emploi local à critères professionnels égaux									
8.2.1.5 Le recrutement est non-discriminatoire à critères professionnels égaux (genre)									
8.2.2 Le projet induit des achats (matériaux, équipements, fournitures, etc.)									
8.2.2.2 Le volume de ces achats est clairement estimé									
8.2.2.3 Les critères d'achats sont transparents et connus des fournisseurs potentiels									
8.2.2.4 Le projet favorise les achats locaux à critères égaux									
8.2.3 Le projet permet de générer des revenus d'usage (taxes, redevances, paiements, etc.)									
8.2.3.2 Le mécanisme de gestion est transparent sur les revenus créés et leur affectation									
8.2.4 Le projet favorise l'augmentation des productions agricoles ou autres									
8.2.4.2 Tous les intérêts économiques induits ont été identifiés dans l'analyse des acteurs									
8.2.4.3 Le projet peut être utilisé pour des intérêts économiques divergents et créer des conflits									
8.2.5 Les ressources externes (équipements, transferts financiers, consommables, etc.) amenées directement par la phase de mise en œuvre du projet sont susceptibles de modifier les rapports sociaux									



Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

.....

.....

.....



Objectif #9 :

S'assurer que les préoccupations sociales ont bien été prises en compte et validées en concertation avec les acteurs

1^{ère} analyse2^{ème} analyse3^{ème} analyse

Liste de vérification

OUI NON REF.

OUI NON REF.

OUI NON REF.

9.1 Sites historiques, archéologiques, culturels ou religieux

9.1.1 Le projet pourrait changer des sites historiques, archéologiques, culturels ou nécessiter des excavations

9.1.2 L'identification a tenu compte des sites traditionnels, coutumiers ou religieux

9.1.2.1 Le maître d'œuvre chargé de la construction ou le comité de suivi sont informés des réglementations en cas de découverte archéologique durant les travaux

9.2 Santé / Protection des travailleurs et population

9.2.1 Le projet peut induire des risques d'accidents pour les travailleurs et les populations

9.2.1.1 Des catégories (socio-professionnelle, genre, âge, ...) seront particulièrement touchées

9.2.1.2 Durant les travaux le site est bien protégé, équipé, et signalé contre les accidents

9.2.1.3 L'entreprise dispose d'une assurance responsabilité civile

9.2.1.4 Pendant l'exploitation, le site est bien protégé, équipé et signalé contre les accidents

9.2.1.5 Le personnel dispose des équipements et de l'assurance adéquats

9.2.2 Le projet peut causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population

9.2.2.1 Les travailleurs et les populations sont informés des problèmes de santé potentiels

9.2.2.2 Un système est mis en place pour surveiller les risques du projet pour la santé

9.2.2.3 Un système est mis en place pour contrôler les problèmes de santé potentiellement induits

9.2.2.4 Le personnel et la population ont été sensibilisés aux MST / VIH / SIDA

9.2.3 Le projet peut entraîner une augmentation des vecteurs de maladie

9.2.3.1 La population a été informée de cette situation

9.2.3.2 Un système est mis en place pour surveiller le nombre de vecteurs

9.2.3.3 Un système est mis en place pour contrôler l'augmentation potentielle des vecteurs

9.2.4 Le projet peut causer des risques pour la santé animale

9.2.4.1 Les éleveurs sont informés des problèmes potentiels de santé animale

9.2.4.2 Un système est mis en place pour surveiller les risques du projet pour la santé animale

9.2.4.3 Un système est mis en place pour contrôler les problèmes de santé animale induits

9.3 Mode de vie

9.3.1 Le projet amène des changements de mode de vie ou de comportement

9.3.1.1 Des groupes spécifiques seront plus touchés par ces changements de mode vie ou de comportements (par genre, âge et catégorie socio professionnelle ou culturelle)

9.3.1.2 Ces changements concernent des usages, pratiques et traditions culturels locaux

9.3.1.3 Ces changements ont été expliqués (avantages, inconvénients, innovations, etc.) à tous

9.3.1.4 Les bénéficiaires directs ou indirects doivent changer de comportement et sont d'accord

9.3.1.5 Les non-bénéficiaires doivent changer de comportement et sont d'accord

	1 ^{ère} analyse			2 ^{ème} analyse			3 ^{ème} analyse		
	OUI	NON	REF.	OUI	NON	REF.	OUI	NON	REF.
9.3.2 Le projet peut entraîner des altérations du mode de vie des populations concernées									
9.3.2.1 Un plan d'atténuation/compensation approuvé par les autorités et public concerné existe									
9.3.3 Le projet peut entraîner une accentuation des inégalités sociales									
9.3.3.1 Les modalités d'usage (distance, horaires, etc.) excluront des acteurs potentiels									
9.3.3.2 Il est possible que certains acteurs s'approprient l'ouvrage et/ou son usage à leur profit									
9.3.3.3 Il existe un plan d'atténuation / compensation approuvé par les groupes sociaux concernés									
9.3.4 Le projet peut entraîner des utilisations incompatibles ou conflits sociaux entre les différents usagers									
9.4 Préoccupations spécifiques liées au genre et groupes vulnérables									
9.4.1 Le pilotage du projet porte une attention particulière au genre et groupes vulnérables en matière d'accès à l'information, de recrutements et de prise de décision									
9.4.2 Le projet a des impacts négatifs spécifiques en fonction du genre ou de l'appartenance à des groupes vulnérables (activité économiques, concurrence, sécurité, ressources, ...)									
9.4.3 Les modalités d'accès et d'utilisation du projet prennent en compte, si nécessaire, les besoins spécifiques des différents groupes (âge, genre, spécificités socio-culturelles, groupes vulnérables)									



Synthèse des points d'attention et recommandations :
(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Objectif #10 :

S'assurer que l'analyse SPC est menée avec les compétences suffisantes

1^{ère} analyse2^{ème} analyse3^{ème} analyse

Liste de vérification

10.1 Le personnel en charge du projet est formé sur les approches en SPC

10.2 La maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage et les acteurs sont impliqués dans la démarche SPC

10.3 Des référentiels techniques ont été utilisés par le personnel pour remplir cette liste

10.4 Le personnel de terrain connaît la logique d'intervention (stratégie, objectifs, résultats, etc.)

10.5 Le personnel connaît les modalités d'exécution (durée, financements, ressources, contraintes, etc.)

10.6 Tous les documents de référence* mentionnés dans la liste de vérification sont accessibles localement et diffusés aux acteurs

10.7 Le projet adopte les approches de communication participative

10.8 Le comité de pilotage assure que l'approche SPC est maintenue durant le cycle du projet de manière à détecter et analyser les changements affectant la finalité, le contexte ou les acteurs

10.9 L'analyse SPC inclut la zone d'influence du projet, définie géographiquement et sociologiquement, spécifiquement pour chaque question étudiée.

10.10 L'effet cumulatif de tous les éléments de cette liste de vérification a été évalué pour prendre une décision éclairée

10.11 La SCP est mise en œuvre dans le suivi opérationnel

1 ^{ère} analyse			2 ^{ème} analyse			3 ^{ème} analyse		
OUI	NON	REF.	OUI	NON	REF.	OUI	NON	REF.

* Y compris Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) pour la Banque Mondiale.



Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CONCLUSION



Conclusion de l'analyse de terrain par l'agent en charge

Le projet doit être abandonné à cette étape du cycle de projet

L'analyse doit se poursuivre pour répondre à certaines questions avant de passer à l'étape suivante

Le cycle du projet peut se poursuivre sur la base des réponses et références recueillies

Le projet est à même de renforcer la cohésion sociale et la stabilité dans la zone du projet



Synthèse des points d'attention et recommandations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1^{ère} analyse

Date :

Le responsable de l'instruction du projet :

Date :

Le responsable au niveau décisionnel :

Valide l'analyse – Demande complément – Refuse l'analyse

2^{ème} analyse

Date :

Le responsable de l'instruction du projet :

Date :

Le responsable au niveau décisionnel :

Valide l'analyse – Demande complément – Refuse l'analyse

3^{ème} analyse

Date :

Le responsable de l'instruction du projet :

Date :

Le responsable au niveau décisionnel :

Valide l'analyse – Demande complément – Refuse l'analyse

RÉFÉRENCES



Documents de référence cités :

(Listez ici les noms et dates des documents utilisés pour vérifier les différents items)

NOTES



A series of horizontal dotted lines for writing notes.



PASTORALISME, PAIX
& PROSPÉRITÉ

PASSHA



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



PEACE, PROSPERITY AND
REGIONAL INTEGRATION

